

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MASKINONGÉ
AVIS PUBLIC
VENTE POUR DÉFAUT
DE PAIEMENT DE TAXES**

Conformément à l'article 1026 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1), AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, Janyse L. Pichette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Maskinongé, que les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique, à la salle des délibérations de la MRC de Maskinongé, au 651, boulevard Saint-Laurent Est, à Louiseville, le **JEUDI, douzième jour du mois d'avril deux mille dix-huit (12-04-2018), à compter de DIX HEURES (10 h)**, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et/ou scolaires, ainsi que des intérêts et des frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais n'aient été payés avant cette date.

Ces immeubles seront vendus, sans aucune garantie, sujets au droit de retrait d'un (1) an et avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances s'il y a lieu, et sujets à toutes servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes qui pourraient les affecter. Le prix des immeubles et les taxes (TPS et TVQ) seront payables dès l'adjudication, soit en argent, chèque visé ou mandat.

N° de matricule et nom du propriétaire

**Total des taxes
avec intérêts
(sans les frais encourus)**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS-DES-MONTS

**DOSSIER
RETIRÉ**

1. 3350-12-1500 / 9099-9616 Québec inc.

11 948,55 \$

a) Un immeuble, situé en la municipalité de la Paroisse de Saint-Alexis-des-Monts, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro QUATRE (P-4) Rang Sud-Ouest de la Rivière-du-Loup, aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du CANTON de DE CALONNE, circonscription foncière de Maskinongé et plus particulièrement décrit comme suit: BORNÉ comme suit: vers le Nord-Ouest, par une partie du lot originaire numéro cinq (P-5) du même rang et du même cadastre et mesurant le long de cette limite environ deux mille sept cent soixante et un pieds et trente-cinq centièmes de pied (2,761.35'); vers le Nord-Est, par une partie du même lot appartenant à Aldège Lemay ou représentants et mesurant le long de cette limite huit cent vingt-cinq pieds (825.0'); vers le Sud-Est, par le cordon séparant le Rang Sud-Ouest de la Rivière du Loup et le Rang Nord-Ouest de la Rivière du Loup et mesurant le long de cette limite neuf cent quatre-vingt-quinze pieds et douze centièmes de pied (995.12'), huit cent dix-huit pieds et quatre-vingt-sept centièmes de pied (818.87'), huit cent dix-huit pieds et quatre-vingt-sept centièmes de pied (818.87') et cent soixante-dix-sept pieds et quarante-cinq centièmes de pied (177.45'); vers le Sud-Ouest, par une partie du même lot appartenant à La Ferme Bégin Ltée ou représentants et mesurant le long de cette limite environ huit cent vingt-cinq pieds (825.0'); CONTENANT en superficie environ deux millions deux cent quatre-vingt-quinze mille huit cent trente-neuf pieds carrés (2,295,839.0 p.c.). Le coin Sud de cet immeuble est situé à une distance de cent soixante-dix-sept pieds et quarante-cinq centièmes de pied (177.45') au Sud-Ouest de l'intersection de la ligne séparant les lots originaires numéros dix-huit (18) et dix-neuf (19) du Rang Nord-Ouest de la Rivière du Loup du cadastre du Canton de de Calonne avec le lot originaire numéro quatre (4) du Rang Sud-Ouest de la Rivière-du-Loup du cadastre du Canton de de Calonne, distance mesurée le long de la ligne de division séparant les deux (2) rangs. SAUF ET À DISTRAIRE de cet

immeuble, une partie vendue par 9025-0457 Québec Inc. à Paul Laurendeau et Daniel Laurendeau, aux termes d'un acte de vente reçu par le notaire soussigné, le 20 décembre 1996 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Maskinongé sous le numéro 150 515 et plus particulièrement décrite comme suit: Un immeuble, situé en la municipalité de la Paroisse de Saint-Alexis-des-Monts, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro QUATRE (P-4) Rang Sud-Ouest de la Rivière-du-Loup, aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du CANTON DE DE CALONNE, circonscription foncière de Maskinongé et plus particulièrement décrit comme suit: De figure irrégulière et BORNÉ comme suit: vers le Sud, par une partie du même lot vendue par les présentes (et qui est l'assiette d'un droit de passage) et mesurant le long de ces limites "1-58", "58-59", "59-72", "72-57", "57-71" et "71-60", trente-neuf mètres et quatre-vingt-quatorze centièmes de mètre (39,94m), soixante-seize mètres et quatre-vingt-neuf centièmes de mètre (76,89m), soixante-douze mètres et quarante-huit centièmes de mètre (72,48m), quarante-neuf mètres et quatre-vingt-dix-huit centièmes de mètre (49,98m), vingt-quatre mètres et un centième de mètre (24,01m) et dix-neuf mètres et soixante-dix-sept centièmes de mètre (19,77m); vers le Nord-Ouest, par une partie du lot originaire numéro cinq (P-5) du même rang et du même cadastre et mesurant successivement le long de ces limites "60-74" et "74-3", soixante mètres et quatre-vingt-seize centièmes de mètre (60,96m) et trois cent soixante-treize mètres et soixante-six centièmes de mètre (373,66m) (ledit point 74 étant l'intersection de la ligne séparative des lots originaires numéros quatre (4) et cinq (5) du même rang et du même cadastre avec la ligne des hautes eaux naturelles du lac à la Truite); vers le Nord-Est, par une partie du même lot et mesurant le long de cette limite "3-5" deux cent cinquante et un mètres et quarante-six centièmes de mètre (251,46m) et vers le Sud-Est, par des parties des lots originaires numéros vingt et un (P-21) et vingt-deux (P-22) du Rang Nord-Ouest de la Rivière du Loup du même cadastre et mesurant le long de cette limite "5-1" trois cent trois mètres et trente et un centième de mètre (303,31m); CONTENANT en superficie quatre-vingt-douze mille six cent soixante-seize mètres carrés et un dixième de mètre carré (92 676,1 m.c.). Le coin Sud de cet immeuble correspond à l'intersection de la ligne séparative des lots originaires numéros vingt (20) et vingt et un (21) Rang Nord-Ouest de la Rivière du Loup avec la ligne séparative des rangs Sud-Ouest de la Rivière du Loup et Nord-Ouest de la Rivière du Loup.

b) Un immeuble, situé en la municipalité de la Paroisse de Saint-Alexis-des-Monts, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro DIX-HUIT (P-18) Rang Nord-Ouest de la Rivière-du-Loup, aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du CANTON de DE CALONNE, circonscription foncière de Maskinongé et plus particulièrement décrit comme suit: BORNÉ comme suit: vers le Nord-Ouest, par une partie du lot originaire numéro quatre (P-4) Rang Sud-Ouest de la Rivière-du-Loup du cadastre du Canton de de Calonne et mesurant le long de cette limite huit cent dix-neuf pieds et quatre-vingt-huit centièmes de pied (819.88'); vers le Nord-Est, par une partie du lot originaire numéro dix-neuf (P-19) du même rang et du même cadastre et mesurant le long de cette limite deux mille quatre-vingt-treize pieds et vingt-cinq centièmes de pied (2,093.25'); vers le Sud-Est, par un chemin public appelé "Rang des Pins Rouges" et mesurant le long de cette limite deux cent trente et un pieds et soixante-cinq centièmes de pied (231.65'), trois cent trente-trois pieds et cinquante-cinq centièmes de pied (333.55') et trois cent douze pieds et soixante et un centième de pied (312.61') et vers le Sud-Ouest, par une partie du lot originaire numéro dix-sept (P-17) du même rang et du même cadastre et mesurant le long de cette limite deux mille trois cent soixante et onze pieds et quatre-vingt-dix-sept centièmes de pied (2,371,97'); CONTENANT en superficie un million huit cent vingt-six mille sept cent quatre-vingt-un pieds carrés (1,826,781.0 p.c.).

c) Un immeuble, situé en la municipalité de la Paroisse de Saint-Alexis-des-Monts, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro DIX-NEUF (P-19) Rang Nord-Ouest de la Rivière-du-Loup, aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du CANTON de DE CALONNE, circonscription foncière de Maskinongé et plus particulièrement décrit comme suit: BORNÉ comme suit: vers le Nord-Ouest, par une partie du lot originaire numéro quatre (P-4) Rang Sud-Ouest de la Rivière-du-Loup du cadastre du Canton de de Calonne et mesurant le long de cette limite huit cent dix-huit pieds et quatre-vingt-sept centièmes de pied (818.87'); vers le Nord-Est, par une partie du lot originaire numéro vingt (P-20) du même rang et du même cadastre et mesurant le long de cette limite environ mille huit cent trois pieds et quatorze centièmes de pied (1,803.14'); vers le Sud-Est, par un chemin public appelé "Rang des Pins Rouges" et mesurant le long de cette limite vingt-deux pieds et quatre-vingt centièmes de pied (22.80'), cent trente-huit pieds et vingt-cinq centièmes de pied (138.25'), soixante-quinze pieds et quatre-vingt-six centièmes de pied (75.86'), cent vingt-six pieds et trente-deux centièmes de pied (126.32') deux cent six pieds

et huit centièmes de pied (206.08'), deux cent soixante-treize pieds et cinquante-deux centièmes de pied (273.52') et trente-trois pieds et trente-huit centièmes de pied (33.38') et vers le Sud-Ouest, par une partie du lot originaire numéro dix-huit (P-18) du même rang et du même cadastre et mesurant le long de cette limite deux mille quatre-vingt-treize pieds et vingt-cinq centièmes de pied (2,093.25'); CONTENANT en superficie un million cinq cent quatre-vingts mille soixante-quinze pieds carrés (1,580,075.00 p.c.).

d) Un immeuble, situé en la municipalité de la Paroisse de Saint-Alexis-des-Monts, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro VINGT (P-20) Rang Nord-Ouest de la Rivière-du-Loup, aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du CANTON de DE CALONNE, circonscription foncière de Maskinongé et plus particulièrement décrit comme suit: BORNÉ comme suit: vers le Nord-Ouest, par une partie du lot originaire numéro quatre (P-4) Rang Sud-Ouest de la Rivière-du-Loup du cadastre du Canton de de Calonne et mesurant le long de cette limite huit cent dix-huit pieds et quatre-vingt-sept centièmes de pied (818.87'); vers le Nord-Est, par une partie du lot originaire numéro vingt et un (P-21) du même rang et du même cadastre et mesurant le long de cette limite deux mille soixante-dix-neuf pieds et quatre-vingt-six centièmes de pied (2,079.86') vers le Sud-Est, par un chemin public appelé "Rang des Pins Rouges" et mesurant le long de cette limite cent soixante-sept pieds et quatorze centièmes de pied (167.14') cent cinquante-quatre pieds et trente et un centièmes de pied (154.31'), deux cent quarante pieds et quatre-vingt-six centièmes de pied (240.86'), deux cent quatorze pieds et dix-huit centièmes de pied (214.18') et quatre-vingt-huit pieds et neuf centièmes de pied (88.09') et vers le Sud-Ouest, par une partie du lot originaire numéro dix-neuf (P-19) du même rang et du même cadastre et mesurant le long de cette limite environ mille huit cent trois pieds et quatorze centièmes de pied (1,803.14'); CONTENANT en superficie un million cinq cent quatre-vingt-treize mille cent quatre-vingt-neuf pieds carrés (1,593,189.0 p.c.).

Avec bâtisse dessus construite portant le numéro 1151, Rang des Pins Rouges, Saint-Alexis-des-Monts, Québec, J0K 1V0. Ainsi que le tout se trouve présentement, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve de la part du vendeur.

**DOSSIER
RETIRÉ**

2. 2845-08-1008 / LECLERC, Réal

3 918,40 \$

Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro HUIT (Ptie 8) Rang Nord-Est Rivière aux Écorces du cadastre officiel Canton de De Calonne, dans la circonscription foncière de Maskinongé, et plus particulièrement décrit comme suit : De figure irrégulière et BORNÉ comme suit : vers le Nord-Est, par une partie du même lot étant un chemin public appelé "rang de la Rivière-aux-Écorces" et mesurant le long de cette limite vingt-huit mètres et cinquante-six centièmes de mètre (28,56m); vers le Sud-Est, par une partie du même lot et mesurant le long de cette limite cinquante-neuf mètres et quatre-vingt-trois centièmes de mètre (59,83m); vers le Sud-Ouest, par une partie du même lot et mesurant le long de cette limite vingt-huit mètres et cinquante-huit centièmes de mètre (28,58m) et vers le Nord-Ouest, par une partie du même lot et mesurant le long de cette limite cinquante-neuf mètres et quatre-vingt-dix-neuf centièmes de mètre (59,99m); CONTENANT en superficie mille six cent quatre-vingt-dix-sept mètres carrés et trois dixièmes de mètre carré (1 697,3 m.c.). Le coin Sud de cet immeuble est situé à une distance de cent soixante-sept mètres et quatre-vingt-six centièmes de mètre (167,86m) au Nord-Ouest du coin ouest de la subdivision numéro trois du lot originaire numéro huit (8-3) rang Nord-Est de la Rivière-aux-Écorces du cadastre du Canton de De Calonne mesurée selon un gisement conventionnel de 308° 06'52".

Avec bâtisse dessus construite portant le numéro 1161, rang de la Rivière-aux-Écorces, Saint-Alexis-des-Monts, Québec, J0K 1V0, circonstances et dépendances.

**DOSSIER
RETIRÉ**

3. 2845-35-8106 / PAULVE, Caroline

4 748,20 \$

Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot originaire SEPT (Ptie 7) Rang Nord-Est Rivière aux Écorces du cadastre officiel Canton de De Calonne, dans la circonscription foncière de Maskinongé, mesurant trente mètres et quarante-neuf centièmes (30,49m) dans sa ligne Nord-Est; cinquante-neuf mètres et quatre centièmes (59,04m) dans sa ligne sud-est; trente mètres et quarante-huit centièmes (30,48m) dans sa ligne Sud-Ouest; cinquante-huit mètres et quatre-vingt-treize centièmes (58,93m) dans sa ligne Nord-Ouest; Contenant en superficie mille sept cent quatre-vingt-deux et sept dixièmes mètres carrés (1 782,7 m.c.). Borné vers le Nord-Est par une autre partie du lot numéro 7 étant le chemin public et connu comme étant le rang de la

Rivière-aux-Écorces; vers le sud-est par les lots numéros 6-20 et 6-21, vers le Sud-Ouest par le lot 7-39 et vers le Nord-Ouest par une autre partie du lot numéro 7; Toutes ces subdivisions étant situées dans le rang Nord-Est, Rivière-aux-Écorces pour le cadastre du Canton de De Calonne, circonscription foncière de Maskinongé. Le coin Est de l'immeuble ci-avant décrit correspond exactement au coin Nord du lot numéro 6-20 dudit rang Nord-Est, Rivière-aux-Écorces pour le cadastre du Canton de De Calonne, circonscription foncière de Maskinongé.

Avec bâtisse dessus construite portant le numéro civique 1021, rang de la Rivière-aux-Écorces, St-Alexis-des-Monts, Québec, J0K 1V0, circonstances et dépendances.

**DOSSIER
RETIRÉ**

**4. 2944-98-5588 / PIERRAT, Geneviève 254,43 \$
PAQUETTE, Carl**

A- Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro TROIS CENT TRENTE-NEUF (ptie 339) du cadastre officiel "Canton de Hunterstown", dans la circonscription foncière de Maskinongé, de forme irrégulière, étant tout le terrain compris dans les bornes et limites suivantes, savoir : Dans sa ligne vers l'Est par une autre partie du lot 339 du même cadastre appartenant à Bernard Lortie ou ses représentants, dans sa ligne vers le Sud, vers l'Ouest et vers le Nord par un chemin de ceinture appelé chemin ou rue Des Hirondelles (et qui correspondrait en fait à la rue Des Fauvettes) étant une partie du lot trois cent trente-neuf (ptie 339) audit cadastre.

B- Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro TROIS CENT TRENTE-NEUF (ptie 339) du cadastre officiel "Canton de Hunterstown", dans la circonscription foncière de Maskinongé, de forme irrégulière, MESURANT, mesures anglaises, une largeur de quatre-vingt-dix pieds (90'), plus ou moins, sans garantie de mesures précises et sur toute la profondeur qu'il y a depuis le chemin appelé rue Des Hirondelles (et qui correspondrait en fait à la rue Des Fauvettes) à aller jusqu'aux sinuosités de la Rivière aux Écorces et étant bornée comme suit : En front par une partie du même lot et du même cadastre étant un chemin appelé rue Des Hirondelles (et qui correspondrait en fait à la rue Des Fauvettes), en profondeur par les sinuosités de la Rivière aux Écorces, d'un côté par une partie du même lot appartenant à Geneviève Pierrat ou ses représentants et de l'autre côté par une autre partie du même lot et du même cadastre appartenant à Daniel Bocqué ou ses représentants. Sans bâtisse.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-PRÉMONT

**DOSSIER
RETIRÉ**

5. 3536-78-6409/ Succession BÉLAND, Pierre 444,10 \$

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro CINQ MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-NEUF MILLE CINQ CENT NEUF (5 569 509) du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Maskinongé. Sans bâtisse.

**DOSSIER
RETIRÉ**

6. 4038-62-7305 / PROVENCHER, Michel 5 708,95 \$

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro CINQ MILLIONS TROIS CENT TRENTE-QUATRE MILLE SIX CENT CINQUANTE ET UN (5 334 651) du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Maskinongé. Avec bâtisse dessus construite portant le numéro civique 2280, Rang Saint-Charles, Sainte-Angèle-de-Prémont, Québec, J0K 1R0, circonstances et dépendances.

7. 3936-04-7911 / ENQUÊTES 360° INC. 8 526,16 \$

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro CINQ MILLIONS TROIS CENT TRENTE-QUATRE MILLE SEPT CENT VINGT-NEUF (5 334 729) du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Maskinongé. Avec bâtisse dessus construite portant le numéro civique 2321,

rue Camirand, Sainte-Angèle-de-Prémont, Québec, J0K 1R0, circonstances et dépendances.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONIFACE

**DOSSIER
RETIRÉ**

8. 5651-62-4927 / CHIN, Roselene 5 281,37 \$
BELLERIVE, Jacques

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro TROIS MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE ET DEUX MILLE CENT CINQUANTE-DEUX (3 762 152) du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Shawinigan. Avec bâtisse portant l'adresse 143, boulevard Trudel Ouest, Saint-Boniface, Québec, G0X 2L0.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

9. 4951-83-6105 / ARCAND, Pierre 155,36 \$
GRONDIN, Céline

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro TROIS MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE DEUX CENT TRENTE-TROIS (3 984 233) du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Shawinigan. Sans bâtisse.

**DOSSIER
RETIRÉ**

10. 5051-36-5772 / CHAUVETTE, Jimmy 1 705,10 \$
HÉBERT, Dominic

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro QUATRE MILLIONS QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (4 096 799) du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Shawinigan. Avec maison dessus construite, portant le numéro civique 151, rue Gilles, Saint-Élie-de-Caxton, Québec, G0X 2N0, circonstances et dépendances.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS

11. 5939-94-4609 / BÉLAND, Daniel 3 446,69 \$

Un emplacement connu et décrit comme étant le lot numéro DEUX MILLIONS CINQ CENT QUARANTE-CINQ MILLE (2 545 000) du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Trois-Rivières. Avec bâtisse dessus construite portant le numéro 56, rue Jean, Saint-Étienne-des-Grès, Québec, G0X 2P0, circonstances et dépendances.

**DOSSIER
RETIRÉ**

12. 6146-93-3185 / CHIN, Roselene 1 337,33 \$
BELLERIVE, Jacques

Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro DEUX MILLIONS CINQ CENT QUARANTE-SIX MILLE QUATRE CENT TRENTE-TROIS (2 546 433) du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Trois-Rivières. Sans bâtisse.

**DOSSIER
RETIRÉ**

**13. 6146-92-6532 / CHIN, Roselene
BELLERIVE, Jacques 1 792,48 \$**

Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro DEUX MILLIONS CINQ CENT QUARANTE-SIX MILLE QUATRE CENT TRENTE-QUATRE (2 546 434) du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Trois-Rivières. Avec bâtisse sans adresse ni code postal.

**DOSSIER
RETIRÉ**

14. 5742-08-7507 / FRASER, Lyne 4 625,62 \$

Un immeuble situé à Saint-Étienne-des-Grès, connu et désigné comme étant le lot numéro DEUX MILLIONS CINQ CENT QUARANTE-QUATRE MILLE SIX CENT TRENTE-CINQ (2 544 635) du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Trois-Rivières. Avec bâtisse dessus construite, portant les numéros civiques 701 et 703, rang Des Dalles, Saint-Étienne-des-Grès, Québec, G0X 2P0, circonstances et dépendances.

**DOSSIER
RETIRÉ**

15. 6043-96-7078/ LAURIER, François 3 779,29 \$

Un immeuble situé à Saint-Étienne-des-Grès, connu et désigné comme étant le lot numéro DEUX MILLIONS CINQ CENT QUARANTE-CINQ MILLE SIX CENT DIX-NEUF (2 545 619) du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Trois-Rivières. Avec maison mobile dessus installée, portant le numéro civique 181, route des Pins, Saint-Étienne-des-Grès, Québec, G0X 2P0, circonstances et dépendances.

**16. 6145-70-6064 / LAUZIER, Sylvie
LAFRENIÈRE, Clovis 668,65 \$**

Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro DEUX MILLIONS CINQ CENT QUARANTE-SIX MILLE TROIS CENT DIX-HUIT (2 546 318) du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Trois-Rivières. Sans bâtisse.

**17. 6145-70-2732 / LAUZIER, Sylvie
LAFRENIÈRE, Clovis 668,65 \$**

Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro DEUX MILLIONS CINQ CENT QUARANTE-SIX MILLE TROIS CENT DIX-SEPT (2 546 317) du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Trois-Rivières. Sans bâtisse.

**18. 6145-60-9500 / LAUZIER, Sylvie
LAFRENIÈRE, Clovis 682,07 \$**

Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro DEUX MILLIONS CINQ CENT QUARANTE-SIX MILLE TROIS CENT SEIZE (2 546 316) du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Trois-Rivières. Sans bâtisse.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DU-PARC

**DOSSIER
RETIRÉ**

19. 4361-41-4311 / WEBB, Paul 2 149,61 \$

Un terrain ou emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro QUATRE MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-HUIT MILLE SIX CENT QUARANTE-SIX (4 658 646) du cadastre du Québec, circonscription foncière

de Shawinigan. Le tout avec bâtisse portant le numéro civique 461, La Grande-Île, Saint-Mathieu-du-Parc, Québec, G0X 1N0.

20. 4960-11-1158 / RICHARD, Martin 171,62 \$

Un terrain ou emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE SIX CENT QUARANTE-CINQ (4 292 645) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shawinigan. Le tout sans bâtisse.

21. 4963-06-7782 / BROWN, Danielle 426,60 \$
MAILLOUX, Danielle

Un terrain ou emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro QUATRE MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-NEUF MILLE SIX CENTS TRENTE-TROIS (4 659 633) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shawinigan. Le tout sans bâtisse.

**DOSSIER
RETIRÉ**

22. 5259-96-6769 / DEPRE, Jean-Marie Charles 91,51 \$

Un terrain ou emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro QUATRE MILLIONS QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE CENT QUARANTE-NEUF (4 096 149) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shawinigan. Le tout sans bâtisse.

23. 5360-17-2960 / VAN DE WALLE, Marie-Christine 106,41 \$
LOUWAGIE, Martin

Un terrain ou emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro QUATRE MILLIONS QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE TROIS CENT TRENTE ET UN (4 096 331) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shawinigan. Le tout sans bâtisse.

**DOSSIER
RETIRÉ**

24. 5562-20-2588 / ST-CYR, Alexandre 2 872,61 \$

Un terrain ou emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro QUATRE MILLIONS QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE CINQ CENT CINQUANTE-NEUF (4 096 559) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shawinigan. Le tout avec bâtisse portant le numéro civique 271, Canadienne, Saint-Mathieu-du-Parc, Québec, G0X 1N0.

25. 5359-59-4771 / BRUYNDONCKX, Gustaff 151,93 \$

Un terrain ou emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro QUATRE MILLIONS QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE TROIS CENT QUINZE (4 096 315) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shawinigan. Le tout sans bâtisse.

26. 5360-15-3755 / LEYSEN, Alfons 45,05 \$

Un terrain ou emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro QUATRE MILLIONS QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE TROIS CENT VINGT-NEUF (4 096 329) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shawinigan. Le tout sans bâtisse.

